**Commune de Mettet**

**Accueil Extrascolaire III**

**Projet d’accueil du groupe des moyens**

**Espace d’accueil destiné aux enfants de 5,5 à 7 ans tous les mercredis après-midi**

1. **Organisation générale de l’accueil**   
     
   Aucun critère particulier ne prévaut à l’inscription. L’accueil est ouvert à tous les enfants résidant dans l’entité de Mettet ou non et fréquentant ou non une de ses écoles.   
   Tous les mercredis, en période scolaire, les deux cars communaux assurent le ramassage des enfants dans l’ensemble des écoles de l’entité (tous réseaux confondus) et les déposent à l’école de Stave. Un animateur accompagne chaque car afin d’assurer la continuité entre les lieux d’accueil. En fonction de l’heure de passage du car, les enfants dînent soit à l’école, soit sur le lieu des activités. Une garderie est assurée dans l’ensemble des écoles en attendant le passage du car.   
   Le niveau des moyens ouvre ses portes de 12h à 18h et les parents viennent rechercher leurs enfants sur place.   
   L’inscription se fait auprès de la coordinatrice, ce qui permet un premier contact.   
   La participation financière s’élève à 5€ par mercredi; 2,5€ pour le deuxième enfant et la gratuité pour le(s) suivant(s). Une facture est envoyée aux parents à la fin de chaque trimestre.
2. **Objectifs généraux du projet**   
   L’ensemble du projet s’inscrit dans une politique d’accueil sous-tendue par plusieurs objectifs généraux :
   * + Le milieu d’accueil permet aux enfants de s’exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et l’autonomie. (art 5 du code de qualité de l’accueil ; ONE)
     + Le milieu d’accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l’enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités diversifiées propices à son développement cognitif, social, affectif et psychomoteur. (art 7 du code de qualité ; ONE)
     + L’objectif est le plaisir de l’enfant tout en respectant la collectivité. Les moments « objectif-plaisir » ne signifient toutefois par une absence totale de règles et de réflexion sur ce que l’on fait.
     + Permettre aux enfants de s’aménager un temps, un lieu pour créer, jouer, expérimenter l’inattendu, l’imprévisible.
     + Apprendre aux enfants à avoir prise sur leur environnement.
3. **Rôles des animateurs**   
     
   Le rôle des animateurs, dans ce type d’accueil, est très complexe en ce sens que les activités ne sont pas ou peu organisées à l’avance.   
   Leur rôle est de permettre aux enfants de réaliser leurs projets aussi « petits » soient-ils et ce dans une atmosphère aussi sécurisante que possible. Ils doivent veiller à réunir les conditions nécessaires à ce que l’ensemble des enfants se sente bien et ait envie de s’investir. Ils doivent également offrir la possibilité aux enfants de mieux gérer leurs conflits, …   
   Le niveau des moyens n’accueille les enfants qu’une fois par semaine et n’est donc pas un lieu que les enfants côtoient fréquemment. Il nous semble donc d’autant plus important de mettre l’accent sur l’élaboration de repères stables permettant à l’enfant de se sentir en sécurité (exemple : personnel d’encadrement stable, coin jeux permanent, sorties extérieures adaptées et prévues à l’avance, dialogue avec les parents,…)   
   Les animateurs sont les garants de cet accueil de qualité.
4. **Accessibilité**   
     
   L’accueil extrascolaire est, plus que l’école, un lieu où les enfants vivent ensemble et avec l’accompagnateur(trice). Ce/cette dernière voit la façon dont les enfants se côtoient dans des situations de jeux, pendant les repas,… Ceci offre une chance unique d’apprendre aux enfants à se fréquenter en se respectant. L’accueil extrascolaire est un lieu privilégié pour expérimenter la différence comme source d’enrichissement.   
   Le rôle des animateurs est aussi de porter attention à l’individualité de chaque enfant en particulier quelque soit son sexe, sa nationalité ou son handicap.   
   L’accessibilité financière est également un point important à nos yeux. Une participation financière de 5€ est demandée par enfant avec des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses (moitié prix pour le deuxième enfant d’une même famille, gratuité pour le(s) suivant(s). Une étude au cas par cas peut-être envisagée pour les familles qui rencontrent des difficultés.
5. **Qualification du personnel**

L’encadrement est assuré par une accueillante qualifiée ainsi que par une puéricultrice. Une coordinatrice et deux animatrices sont ouvertes aux échanges et pourront répondre à toutes vos questions. Pour l’équipe, soucieuse du bien-être de chaque enfant, la bonne communication avec les parents est une valeur indispensable.

1. **Coordonnées des responsables**   
     
   La « niveau intermédiaire » est une initiative du Collège échevinal de Mettet :
   * Echevin responsable :   
     Monsieur Claude Boussifet   
     Place Joseph Meunier, 1   
     5640 Mettet
   * Coordinatrice de l’accueil extrascolaire :   
     Madame Devigne Déborah   
     Place Joseph Meunier, 1   
     5640 Mettet
2. **Taux d’encadrement**   
     
   Nous accueillons au maximum 25 enfants.